

MOTION RELATIVE AUX CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Déposée par le groupe de la gauche départementale

Rapporteur : Franck Lamas

La réforme de l'assurance-chômage engagée par le Gouvernement en 2019 n'a pas attendu la sortie de crise pour refaire surface.

Après le décalage de plusieurs mesures et des adaptations mises en œuvre courant 2020, la réforme de l'assurance chômage s'applique désormais pleinement depuis le 1^{er} décembre 2021.

Dans un premier temps, un nouveau mode de calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi est entré en vigueur le 1^{er} octobre. Bien que le Conseil d'Etat ait explicitement jugé qu'il portait atteinte au principe d'égalité, le gouvernement a confirmé sa volonté de réformer le mode de calcul de l'indemnité. La mise en place d'un « plancher » n'effacera pas les conséquences négatives de ces nouvelles modalités de calcul sur l'indemnisation des travailleurs contraints d'alterner contrats courts et périodes d'inactivité.

Selon l'étude d'impact de l'UNEDIC, cette mesure risque de faire baisser le montant de l'indemnité journalière de 2 bénéficiaires sur 5, avec une diminution moyenne de 24 %.

Au total, ce sont près de 840 000 personnes qui verront leurs indemnités chômage diminuer, tandis que la durée théorique d'indemnisation augmenterait.

Dans un second temps, la dégressivité des allocations chômage a été mise en place et désormais, les demandeurs d'emploi devront alors justifier de 6 mois de travail au cours des 24 derniers mois, contre 4 actuellement, pour bénéficier d'une indemnisation.

Considérant que les mesures envisagées par le gouvernement vont plonger des centaines de milliers de personnes et de foyers dans la pauvreté ;

Considérant l'engagement du Département des Pyrénées-Atlantiques en faveur de la lutte contre la précarité et ses prérogatives en matière d'insertion et de solidarités ;

Considérant en outre les difficultés économiques liées à la crise que nous traversons depuis près de deux ans et les incertitudes qui pèsent sur la réalité du marché du travail et de l'emploi, et les perspectives de reprise économique ;

Les élus du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, réunis aujourd'hui en Assemblée plénière :

- Déplorent la mise en œuvre du nouveau mode de calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le retour du durcissement des conditions d'ouverture de droits ;
- Regrettent la persistance du gouvernement dans sa volonté d'imposer des mesures de nature à faire baisser le montant de l'allocation chômage et à en durcir les conditions d'accès, dans le contexte actuel du marché du travail ;

- Dénoncent ces mesures injustes qui représentent un émiettement des droits des allocataires les plus précaires et pénalisent fortement les travailleurs contraints par la situation du marché du travail d'alterner contrats courts et périodes d'inactivité ;
- S'opposent à l'attitude du Gouvernement qui durcit des règles ouvrant des droits à indemnisation du chômage, et provoque un report de charges induit vers un recours accru au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Ces conséquences porteraient un coup supplémentaire à des finances départementales déjà fortement impactées par le paiement du revenu de solidarité active, dont le reste à charge pour le département est en constante augmentation.